

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Avenant n°6 - Affaire n°21S0002 - MGP d'exploitation des installations CVC

N° : VA_DEC2026_645
Service : Marchés Publics

Nous, Sylvain ESTAGER, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2026_76 du 28 mars 2026 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L2194-1 et R2194-7 du Code de la commande publique,

décidons

De conclure avec la société DALKIA située à SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE (59350), l'avenant n°6 du marché public global de performance d'exploitation des installations CVC afin de prendre en compte la modification des travaux prévus au plan de renouvellement P32, listés à l'annexe 5B de l'Acte d'Engagement.

Cet avenant est sans incidence financière.

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.2.2 Chauffage urbain

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 15 septembre 2026

Le Maire,
Sylvain ESTAGER

ID télétransmission : 059-215900093-20260330-229576-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 17 septembre 2026